Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213503188-20260716-2026_48-DE

MAIRIE DE SAINT-THUAL
Département d'Ille et Vilaine

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juillet 2026 à 20 heures

Nombre de Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 09 juillet 2026
Nombre de Membres présents : 13	Convocation affichée le : 09 juillet 2026
Nombre de Membres votants : 15	Procès-verbal affiché le : 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Jean-Pierre BATTAIS — Véronique PICHERIT — Alain RENAULT — Nadine CORBEL — Marie-Hélène BRANDILLY — Christian DARTOIS — Patrick MOUSSET — Sébastien LEFEUVRE — Cathy SAGET — Virginie ROBIOU — Céline ROUVRAIS — Florence LE NEN

Absent excusé : Dominique ABALAIN donne pouvoir à Véronique PICHERIT — Frédéric CHEVILLON donne pouvoir à Christian DARTOIS

Marie-Hélène BRANDILLY a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2026/48	**Devis de traçage et barrière sur le parking de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux de traçage au sol afin d'améliorer l'organisation du stationnement sur le parking de la salle polyvalente et de procéder à la pose d'une barrière afin de renforcer la sécurité des enfants lors des opérations de montée et de descente du car scolaire en semaine.

Présentation d'un devis
Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la Communauté de Commune Bretagne Romantique, d'un montant de 8 900 € HT, soit 10 680 € TTC.

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

15 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver la réalisation des travaux de traçage au sol et de pose d'une barrière sur le parking de la salle polyvalente ;
- D'accepter le devis présenté par la Communauté de Commune Bretagne Romantique pour un montant de 8 900 € HT, soit 10 680 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

SIGNATURES

Le Maire,
Loïc COMMEUREUC

MAIRIE DE SAINT-THUAL
ILLE-ET-VILAINE

Secrétaire de séance,
Marie-Hélène BRANDILLY

Mme Brandilly